

Deuxième cycle : **Master à finalité approfondie**
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)
Section : Formation instrumentale
Option : Claviers
Spécialité : **Accordéon**

BLOC 1 – C2B1					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 1 – Pratique artistique – C2B1 – Accordéon					
Prérequis pour accéder à UE 6 du bloc 2					
Instrument principal – accordéon	60	22	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	7	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 2 – Cours périphériques – C2B1 – Accordéon					
Chant d'ensemble	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 3 – Formation musicale – C2B1 – Accordéon					
Harmonie pratique	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 4 – Culture générale – C2B1 – Accordéon					
Auditions commentées	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 5 – Cours d'initiation – C2B1 – Accordéon					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	435	51			

BLOC 2 – C2B2					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 6 – Pratique artistique – C2B2 – Accordéon					
Instrument principal – accordéon	60	20	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	7	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 7 – Culture générale – C2B2 – Accordéon					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	210	39			

Liste des cours de l'UCL pouvant être suivis par les étudiants en master approfondi de l'IMEP

9 ECTS en M1a
 21 ECTS en M2a

- MUSI 1501 : Introduction à la musicologie (22,5h - 4 ECTS)
- MUSI 2894 : Séminaire de musicologie (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2460 : Paléographie et langages de la musique ancienne (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2470 : Questions spéciales d'analyse musicale (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2881 : Questions spéciales d'histoire de la musique A (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2882 : Questions spéciales d'histoire de la musique B (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2450 : Art et musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2852 : Musiques sacrées (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2861 : Sociologie et communication de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2871 : Esthétique et philosophie de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- Tout autre cours du programme de mineure en musicologie, en accord avec les responsables des programmes des deux institutions

** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit «master» en accordéon, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité approfondie
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)
Section : Formation instrumentale
Option : Cordes
Spécialité : **Alto**

BLOC 1 – C2B1					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 1 – Pratique artistique – C2B1 – Cordes frottées					
Prérequis pour accéder à UE 5 du bloc 2					
Instrument principal – alto	60	17	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	10	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 2 – Formation musicale – C2B1 – Cordes frottées					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 3 – Culture générale – C2B1 – Cordes frottées					
Auditions commentées	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 4 – Cours d'initiation – C2B1 – Cordes frottées					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :					
	450	51			

BLOC 2 – C2B2					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 5 – Pratique artistique – C2B2 – Cordes frottées					
Instrument principal – alto	60	19	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	4	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 6 – Culture générale – C2B2 – Cordes frottées					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :					
	300	39			

Liste des cours de l'UCL pouvant être suivis par les étudiants en master approfondi de l'IMEP

9 ECTS en M1a
 21 ECTS en M2a

- MUSI 1501 : Introduction à la musicologie (22,5h - 4 ECTS)
- MUSI 2894 : Séminaire de musicologie (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2460 : Paléographie et langages de la musique ancienne (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2470 : Questions spéciales d'analyse musicale (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2881 : Questions spéciales d'histoire de la musique A (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2882 : Questions spéciales d'histoire de la musique B (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2450 : Art et musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2852 : Musiques sacrées (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2861 : Sociologie et communication de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2871 : Esthétique et philosophie de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- Tout autre cours du programme de mineure en musicologie, en accord avec les responsables des programmes des deux institutions

** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit «master» en alto, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 2) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 3) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 4) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 5) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.
- 6)

* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : **Master à finalité approfondie**
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Formation vocale

Option : **Art lyrique**

BLOC 1 – C2B1					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 1 – Pratique artistique – C2B1 – Art lyrique					
Prérequis pour accéder à UE 6 du bloc 2					
Art lyrique	30	11	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Pratique de l'art lyrique (stages)	15	5	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant	15	5	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	30	4	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 2 – Cours périphériques – C2B1 – Art lyrique					
Prérequis pour accéder à UE 7 du bloc 2					
Techniques interactives (techniques de communication)	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 4, 5, 6
Langues étrangères	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Instrument – Piano (chanteurs)	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Mouvement scénique	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 3 – Formation musicale – C2B1 – Art lyrique					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 4 – Culture générale – C2B1 – Art lyrique					
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 5 – Cours d'initiation – C2B1 – Art lyrique					
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	345	51			

BLOC 2 – C2B2					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 6 – Pratique artistique – C2B2 – Art lyrique					
Art lyrique	30	8	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Pratique de l'art lyrique (stages)	15	4	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant	15	4	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	30	3	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 7 – Cours périphériques – C2B2 – Art lyrique					
Techniques interactives (techniques de communication)	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 4, 5, 6
Langues étrangères	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Instrument – Piano (chanteurs)	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Mouvement scénique	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 8 – Culture générale – C2B2 – Art lyrique					
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	270	39			

Liste des cours de l'UCL pouvant être suivis par les étudiants en master approfondi de l'IMEP

9 ECTS en M1a

21 ECTS en M2a

- MUSI 1501 : Introduction à la musicologie (22,5h - 4 ECTS)
- MUSI 2894 : Séminaire de musicologie (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2460 : Paléographie et langages de la musique ancienne (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2470 : Questions spéciales d'analyse musicale (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2881 : Questions spéciales d'histoire de la musique A (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2882 : Questions spéciales d'histoire de la musique B (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2450 : Art et musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2852 : Musiques sacrées (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2861 : Sociologie et communication de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2871 : Esthétique et philosophie de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- Tout autre cours du programme de mineure en musicologie, en accord avec les responsables des programmes des deux institutions

** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit «master» en art lyrique, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 2) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 3) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 4) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : **Master à finalité approfondie**
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)
Section : Formation instrumentale
Option : Vents
Spécialité : **Basson**

BLOC 1 – C2B1					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 1 – Pratique artistique – C2B1 – Vents					
Prérequis pour accéder à UE 5 du bloc 2					
Instrument principal – basson	60	17	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	10	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 2 – Formation musicale – C2B1 – Vents					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 3 – Culture générale – C2B1 – Vents					
Auditions commentées	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 4 – Cours d'initiation – C2B1 – Vents					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	450	51			

BLOC 2 – C2B2					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 5 – Pratique artistique – C2B2 – Vents					
Instrument principal – basson	60	18	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	5	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 6 – Culture générale – C2B2 – Vents					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	300	39			

Liste des cours de l'UCL pouvant être suivis par les étudiants en master approfondi de l'IMEP

9 ECTS en M1a

21 ECTS en M2a

- MUSI 1501 : Introduction à la musicologie (22,5h - 4 ECTS)
- MUSI 2894 : Séminaire de musicologie (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2460 : Paléographie et langages de la musique ancienne (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2470 : Questions spéciales d'analyse musicale (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2881 : Questions spéciales d'histoire de la musique A (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2882 : Questions spéciales d'histoire de la musique B (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2450 : Art et musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2852 : Musiques sacrées (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2861 : Sociologie et communication de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2871 : Esthétique et philosophie de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- Tout autre cours du programme de mineure en musicologie, en accord avec les responsables des programmes des deux institutions

** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit «master» en basson, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : **Master à finalité approfondie**
 Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Formation vocale

Option : **Chant**

BLOC 1 – C2B1					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 1 – Pratique artistique – C2B1 – Chant					
Prérequis pour accéder à UE 6 du bloc 2					
Chant	60	15	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	6	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant d'ensemble	60	3	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Art lyrique	15	3	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 2 – Cours périphériques – C2B1 – Chant					
Prérequis pour accéder à UE 7 du bloc 2					
Instrument – Piano (chanteurs)	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Langues étrangères	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Mouvement scénique	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 3 – Formation musicale – C2B1 – Chant					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 4 – Culture générale – C2B1 – Chant					
Auditions commentées	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 5 – Cours d'initiation – C2B1 – Chant					
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	495	51			

BLOC 2 – C2B2					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 6 – Pratique artistique – C2B2 – Chant					
Chant	60	9	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	4	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant d'ensemble	60	3	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Art lyrique	15	3	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 7 – Cours périphériques – C2B2 – Chant					
Instrument – Piano (chanteurs)	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Chant d'ensemble – chant liturgique	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 4, 5, 6
Langues étrangères	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Mouvement scénique	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 8 – Culture générale – C2B2 – Chant					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	375	39			

Liste des cours de l'UCL pouvant être suivis par les étudiants en master approfondi de l'IMEP

9 ECTS en M1a

21 ECTS en M2a

- MUSI 1501 : Introduction à la musicologie (22,5h - 4 ECTS)
- MUSI 2894 : Séminaire de musicologie (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2460 : Paléographie et langages de la musique ancienne (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2470 : Questions spéciales d'analyse musicale (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2881 : Questions spéciales d'histoire de la musique A (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2882 : Questions spéciales d'histoire de la musique B (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2450 : Art et musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2852 : Musiques sacrées (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2861 : Sociologie et communication de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2871 : Esthétique et philosophie de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- Tout autre cours du programme de mineure en musicologie, en accord avec les responsables des programmes des deux institutions

** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit «master» en chant, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : **Master à finalité approfondie**
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppain, 28 - 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)
Section : Formation instrumentale
Option : Vents
Spécialité : **Clarinette**

BLOC 1 – C2B1					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 1 – Pratique artistique – C2B1 – Vents					
Prérequis pour accéder à UE 5 du bloc 2					
Instrument principal – clarinette	60	17	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	10	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 2 – Formation musicale – C2B1 – Vents					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 3 – Culture générale – C2B1 – Vents					
Auditions commentées	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 4 – Cours d'initiation – C2B1 – Vents					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	450	51			

BLOC 2 – C2B2					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 5 – Pratique artistique – C2B2 – Vents					
Instrument principal – clarinette	60	18	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	5	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 6 – Culture générale – C2B2 – Vents					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	300	39			

Liste des cours de l'UCL pouvant être suivis par les étudiants en master approfondi de l'IMEP

9 ECTS en M1a

21 ECTS en M2a

- MUSI 1501 : Introduction à la musicologie (22,5h - 4 ECTS)
- MUSI 2894 : Séminaire de musicologie (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2460 : Paléographie et langages de la musique ancienne (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2470 : Questions spéciales d'analyse musicale (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2881 : Questions spéciales d'histoire de la musique A (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2882 : Questions spéciales d'histoire de la musique B (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2450 : Art et musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2852 : Musiques sacrées (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2861 : Sociologie et communication de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2871 : Esthétique et philosophie de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- Tout autre cours du programme de mineure en musicologie, en accord avec les responsables des programmes des deux institutions

** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit «master» en clarinette, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : **Master à finalité approfondie**
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)
Section : Formation instrumentale – Musique ancienne
Option : Claviers
Spécialité : **Clavecin**

BLOC 1 – C2B1					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 1 – Pratique artistique – C2B1 – Clavecin					
Prérequis pour accéder à UE 6 du bloc 2					
Instrument principal – clavecin	60	16	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	30	7	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Harmonie pratique et basse continue	30	3	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Instrument – clavier 2 ^e instrument	15	3	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 2 – Cours périphériques – C2B1 – Clavecin					
Théorie de la musique ancienne	30	2	1	Continu	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 3 – Formation musicale – C2B1 – Clavecin					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 4 – Culture générale – C2B1 – Clavecin					
Auditions commentées	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 5 – Cours d'initiation – C2B1 – Clavecin					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	435	51			

BLOC 2 – C2B2					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 6 – Pratique artistique – C2B2 – Clavecin					
Instrument principal – clavecin	60	16	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	30	4	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Harmonie pratique et basse continue	30	5	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Instrument – clavier 2 ^e instrument	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 7 – Culture générale – C2B2 – Clavecin					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	240	39			

Liste des cours de l'UCL pouvant être suivis par les étudiants en master approfondi de l'IMEP

9 ECTS en M1a

21 ECTS en M2a

- MUSI 1501 : Introduction à la musicologie (22,5h - 4 ECTS)
- MUSI 2894 : Séminaire de musicologie (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2460 : Paléographie et langages de la musique ancienne (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2470 : Questions spéciales d'analyse musicale (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2881 : Questions spéciales d'histoire de la musique A (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2882 : Questions spéciales d'histoire de la musique B (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2450 : Art et musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2852 : Musiques sacrées (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2861 : Sociologie et communication de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2871 : Esthétique et philosophie de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- Tout autre cours du programme de mineure en musicologie, en accord avec les responsables des programmes des deux institutions

** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit «master» en clavecin, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité approfondie
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppin, 28 - 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)
Section : Formation instrumentale
Option : Cordes
Spécialité : **Contrebasse**

BLOC 1 – C2B1					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 1 – Pratique artistique – C2B1 – Cordes frottées					
Prérequis pour accéder à UE 5 du bloc 2					
Instrument principal – contrebasse	60	17	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	10	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 2 – Formation musicale – C2B1 – Cordes frottées					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 3 – Culture générale – C2B1 – Cordes frottées					
Auditions commentées	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 4 – Cours d'initiation – C2B1 – Cordes frottées					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	450	51			

BLOC 2 – C2B2					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 5 – Pratique artistique – C2B2 – Cordes frottées					
Instrument principal – contrebasse	60	19	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	4	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 6 – Culture générale – C2B2 – Cordes frottées					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	300	39			

Liste des cours de l'UCL pouvant être suivis par les étudiants en master approfondi de l'IMEP

9 ECTS en M1a

21 ECTS en M2a

- MUSI 1501 : Introduction à la musicologie (22,5h - 4 ECTS)
- MUSI 2894 : Séminaire de musicologie (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2460 : Paléographie et langages de la musique ancienne (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2470 : Questions spéciales d'analyse musicale (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2881 : Questions spéciales d'histoire de la musique A (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2882 : Questions spéciales d'histoire de la musique B (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2450 : Art et musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2852 : Musiques sacrées (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2861 : Sociologie et communication de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2871 : Esthétique et philosophie de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- Tout autre cours du programme de mineure en musicologie, en accord avec les responsables des programmes des deux institutions

** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit «master» en contrebasse, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : **Master à finalité approfondie**
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppin, 28 - 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)
Section : Formation instrumentale
Option : Vents
Spécialité : **Cor**

BLOC 1 – C2B1					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 1 – Pratique artistique – C2B1 – Vents					
Prérequis pour accéder à UE 5 du bloc 2					
Instrument principal – cor	60	17	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	10	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 2 – Formation musicale – C2B1 – Vents					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 3 – Culture générale – C2B1 – Vents					
Auditions commentées	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 4 – Cours d'initiation – C2B1 – Vents					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	450	51			

BLOC 2 – C2B2					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 5 – Pratique artistique – C2B2 – Vents					
Instrument principal – cor	60	18	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	5	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 6 – Culture générale – C2B2 – Vents					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	300	39			

Liste des cours de l'UCL pouvant être suivis par les étudiants en master approfondi de l'IMEP

9 ECTS en M1a

21 ECTS en M2a

- MUSI 1501 : Introduction à la musicologie (22,5h - 4 ECTS)
- MUSI 2894 : Séminaire de musicologie (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2460 : Paléographie et langages de la musique ancienne (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2470 : Questions spéciales d'analyse musicale (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2881 : Questions spéciales d'histoire de la musique A (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2882 : Questions spéciales d'histoire de la musique B (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2450 : Art et musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2852 : Musiques sacrées (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2861 : Sociologie et communication de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2871 : Esthétique et philosophie de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- Tout autre cours du programme de mineure en musicologie, en accord avec les responsables des programmes des deux institutions

** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit «master» en cor, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité approfondie
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Ecritures et théorie musicale

Option : **Direction chorale**

BLOC 1 – C2B1					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 1 – Pratique artistique – C2B1 – Direction chorale					
Prérequis pour accéder à UE 6 du bloc 2					
Direction chorale	60	10	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant - Initiation aux techniques vocales	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Chant d'ensemble	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 2 – Cours périphériques – C2B1 – Direction chorale					
Accompagnement – pratiques musicales collectives	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
UE 3 – Formation musicale – C2B1 – Direction chorale					
Prérequis pour accéder à UE 7 du bloc 2					
Formation musicale	90	9	3	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Analyse et écritures – analyse approfondie	60	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Analyse et écritures – écritures approfondies	60	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Harmonie pratique	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 4 – Culture générale – C2B1 – Direction chorale					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 5 – Cours d'initiation – C2B1 – Direction chorale					
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :					
	630	51			

BLOC 2 – C2B2					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 6 – Pratique artistique – C2B2 – Direction chorale					
Direction chorale	60	8	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant - Initiation aux techniques vocales	30	3	1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Chant d'ensemble	60	3	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant d'ensemble – chant liturgique	30	3	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 7 – Formation musicale – C2B2 – Direction chorale					
Harmonie pratique	30	8	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Formation aux langages contemporains – formation approfondie	60	4	1	Quadrimestre	1, 2, 4, 5, 6
UE 8 – Culture générale – C2B2 – Direction chorale					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6

Histoire approfondie de la musique	30	2	3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	345	39			

Liste des cours de l'UCL pouvant être suivis par les étudiants en master approfondi de l'IMEP

9 ECTS en M1a

21 ECTS en M2a

- MUSI 1501 : Introduction à la musicologie (22,5h - 4 ECTS)
- MUSI 2894 : Séminaire de musicologie (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2460 : Paléographie et langages de la musique ancienne (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2470 : Questions spéciales d'analyse musicale (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2881 : Questions spéciales d'histoire de la musique A (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2882 : Questions spéciales d'histoire de la musique B (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2450 : Art et musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2852 : Musiques sacrées (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2861 : Sociologie et communication de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2871 : Esthétique et philosophie de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- Tout autre cours du programme de mineure en musicologie, en accord avec les responsables des programmes des deux institutions

**** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en Direction chorale l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

*** Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité approfondie
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)
Section : Ecritures et théorie musicale
Option : **Ecritures classiques**

BLOC 1 – C2B1					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 1 – Pratique artistique – C2B1 – Ecritures classiques					
Prérequis pour accéder à UE 6 du bloc 2					
Analyse et écritures – analyse approfondie	60	4	5	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Analyse et écritures – écritures approfondies	60	13	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Harmonie pratique	30	3	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Instrument – piano	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 2 – Cours périphériques – C2B1 – Ecritures classiques					
Prérequis pour accéder à UE 7 du bloc 2					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant – Initiation aux techniques vocales	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Chant d'ensemble	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 3 – Formation musicale – C2B1 – Ecritures classiques					
Formation musicale	90	9	3	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
UE 4 – Culture générale – C2B1 – Ecritures classiques					
Auditions commentées	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	45	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 5 – Cours d'initiation – C2B1 – Ecritures classiques					
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :					
	600	51			

BLOC 2 – C2B2					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 6 – Pratique artistique – C2B2 – Ecritures classiques					
Analyse et écritures – écritures approfondies	60	11	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Harmonie pratique	30	7	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 7 – Cours périphériques – C2B2 – Ecritures classiques					
Formation aux langages contemporains - formation approfondie	60	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant – Initiation aux techniques vocales	30	5	1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Chant d'ensemble	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 8 – Culture générale – C2B2 – Ecritures classiques					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :					
	315	39			

Liste des cours de l'UCL pouvant être suivis par les étudiants en master approfondi de l'IMEP

9 ECTS en M1a

21 ECTS en M2a

- MUSI 1501 : Introduction à la musicologie (22,5h - 4 ECTS)
- MUSI 2894 : Séminaire de musicologie (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2460 : Paléographie et langages de la musique ancienne (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2470 : Questions spéciales d'analyse musicale (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2881 : Questions spéciales d'histoire de la musique A (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2882 : Questions spéciales d'histoire de la musique B (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2450 : Art et musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2852 : Musiques sacrées (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2861 : Sociologie et communication de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2871 : Esthétique et philosophie de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- Tout autre cours du programme de mineure en musicologie, en accord avec les responsables des programmes des deux institutions

** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en Ecritures classiques l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité approfondie
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Ecritures et théorie musicale

Option : **Education musicale**

BLOC 1 – C2B1					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Education musicale					
Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2					
Pédagogie musicale	60	13	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Accompagnement – pratiques musicales collectives	30	3	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Harmonie pratique	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant – Initiation aux techniques vocales	30	3	1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Education musicale					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Créativité musicale	30	4	2	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Rythmique et mouvement	30	3	2	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Chant d'ensemble	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Direction chorale	30	2	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 18 – Culture générale – C2B1 – Education musicale					
Auditions commentées	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	45	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Education musicale					
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Informatique – Musique assistée par ordinateur	30	3	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :					
	570	51			

BLOC 2 – C2B2					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Education musicale					
Pédagogie musicale	60	12	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Accompagnement – pratiques musicales collectives	30	2	2	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Harmonie pratique	30	3	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant – Initiation aux techniques vocales	30	3	1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 24 – Formation musicale – C2B2 – Education musicale					
Rythmique et mouvement	30	3	2	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Chant d'ensemble	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Créativité musicale	30	4	2	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 25 – Culture générale – C2B2 – Education musicale					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6

Liste des cours de l'UCL pouvant être suivis par les étudiants en master approfondi de l'IMEP

9 ECTS en M1a

21 ECTS en M2a

- MUSI 1501 : Introduction à la musicologie (22,5h - 4 ECTS)
- MUSI 2894 : Séminaire de musicologie (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2460 : Paléographie et langages de la musique ancienne (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2470 : Questions spéciales d'analyse musicale (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2881 : Questions spéciales d'histoire de la musique A (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2882 : Questions spéciales d'histoire de la musique B (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2450 : Art et musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2852 : Musiques sacrées (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2861 : Sociologie et communication de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2871 : Esthétique et philosophie de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- Tout autre cours du programme de mineure en musicologie, en accord avec les responsables des programmes des deux institutions

**** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en Education musicale l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

*** Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité approfondie
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)
Section : Formation instrumentale – Musique ancienne
Option : Vents
Spécialité : **Flûte à bec**

BLOC 1 – C2B1					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 1 – Pratique artistique – C2B1 – Flûte à bec					
Prérequis pour accéder à UE 6 du bloc 2					
Instrument principal – flûte à bec	60	18	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	30	7	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 2 – Cours périphériques – C2B1 – Flûte à bec					
Prérequis pour accéder à UE 7 du bloc 2					
Instrument – flûte traversière baroque et classique (traverso)	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Théorie de la musique ancienne	30	2	1	Continu	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 3 – Formation musicale – C2B1 – Flûte à bec					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 4 – Culture générale – C2B1 – Flûte à bec					
Auditions commentées	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 5 – Cours d'initiation – C2B1 – Flûte à bec					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	420	51			

BLOC 2 – C2B2					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 6 – Pratique artistique – C2B2 – Flûte à bec					
Instrument principal – flûte à bec	60	18	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	30	5	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 7 – Cours périphériques – C2B2 – Flûte à bec					
Instrument – flûte traversière baroque et classique (traverso)	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 8 – Culture générale – C2B2 – Flûte à bec					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6

Liste des cours de l'UCL pouvant être suivis par les étudiants en master approfondi de l'IMEP

9 ECTS en M1a

21 ECTS en M2a

- MUSI 1501 : Introduction à la musicologie (22,5h - 4 ECTS)
- MUSI 2894 : Séminaire de musicologie (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2460 : Paléographie et langages de la musique ancienne (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2470 : Questions spéciales d'analyse musicale (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2881 : Questions spéciales d'histoire de la musique A (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2882 : Questions spéciales d'histoire de la musique B (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2450 : Art et musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2852 : Musiques sacrées (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2861 : Sociologie et communication de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2871 : Esthétique et philosophie de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- Tout autre cours du programme de mineure en musicologie, en accord avec les responsables des programmes des deux institutions

**** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit «master» en flûte à bec, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

*** Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité approfondie
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)
Section : Formation instrumentale
Option : Vents
Spécialité : **Flûte traversière**

BLOC 1 – C2B1					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 1 – Pratique artistique – C2B1 – Vents					
Prérequis pour accéder à UE 5 du bloc 2					
Instrument principal – flûte traversière	60	17	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	10	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 2 – Formation musicale – C2B1 – Vents					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 3 – Culture générale – C2B1 – Vents					
Auditions commentées	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 4 – Cours d'initiation – C2B1 – Vents					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	450	51			

BLOC 2 – C2B2					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 5 – Pratique artistique – C2B2 – Vents					
Instrument principal – flûte traversière	60	18	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	5	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 6 – Culture générale – C2B2 – Vents					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	300	39			

Liste des cours de l'UCL pouvant être suivis par les étudiants en master approfondi de l'IMEP

9 ECTS en M1a

- MUSI 1501 : Introduction à la musicologie (22,5h - 4 ECTS)
- MUSI 2894 : Séminaire de musicologie (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2460 : Paléographie et langages de la musique ancienne (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2470 : Questions spéciales d'analyse musicale (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2881 : Questions spéciales d'histoire de la musique A (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2882 : Questions spéciales d'histoire de la musique B (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2450 : Art et musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2852 : Musiques sacrées (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2861 : Sociologie et communication de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2871 : Esthétique et philosophie de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- Tout autre cours du programme de mineure en musicologie, en accord avec les responsables des programmes des deux institutions

**** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit «master» en flûte traversière, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 2) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 3) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 4) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 5) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.
- 6)

*** Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité approfondie
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)
Section : Ecritures et théorie musicale
Option : **Formation musicale**

BLOC 1 – C2B1					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Formation musicale					
Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2					
Direction de chœur	30	2	4	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Créativité musicale	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant d'ensemble	60	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 22 – Cours périphériques – C2B1 – Formation musicale					
Prérequis pour accéder à UE 28 du bloc 2					
Harmonie pratique	30	3	1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Accompagnement – pratiques musicales collectives	30	6	4	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Chant - Initiation aux techniques vocales	30	4	1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Formation musicale					
Formation musicale	90	9	7	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Rythmique et mouvement	30	3	1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
UE 18 – Culture générale – C2B1 – Formation musicale					
Auditions commentées	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	45	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Formation musicale					
Informatique – musique assistée par ordinateur	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :					
	600	51			

BLOC 2 – C2B2					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Formation musicale					
Chant d'ensemble	60	7	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 28 – Cours périphériques – C2B2 – Formation musicale					
Harmonie pratique	30	5	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant - Initiation aux techniques vocales	30	5	1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Accompagnement – pratiques musicales collectives	30	5	4	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 24 – Formation musicale – C2B2 – Formation musicale					
Rythmique et mouvement	30	7	1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
UE 25 – Culture générale – C2B2 – Formation musicale					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6

Histoire approfondie de la musique	30	2	3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	255	39			

Liste des cours de l'UCL pouvant être suivis par les étudiants en master approfondi de l'IMEP

9 ECTS en M1a

21 ECTS en M2a

- MUSI 1501 : Introduction à la musicologie (22,5h - 4 ECTS)
- MUSI 2894 : Séminaire de musicologie (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2460 : Paléographie et langages de la musique ancienne (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2470 : Questions spéciales d'analyse musicale (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2881 : Questions spéciales d'histoire de la musique A (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2882 : Questions spéciales d'histoire de la musique B (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2450 : Art et musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2852 : Musiques sacrées (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2861 : Sociologie et communication de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2871 : Esthétique et philosophie de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- Tout autre cours du programme de mineure en musicologie, en accord avec les responsables des programmes des deux institutions

**** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en Formation musicale l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

*** Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité approfondie
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)
Section : Formation instrumentale
Option : Cordes
Spécialité : **Guitare**

BLOC 1 – C2B1					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 1 – Pratique artistique – C2B1 – Guitare					
Prérequis pour accéder à UE 6 du bloc 2					
Instrument principal – guitare	60	23	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	6	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 2 – Cours périphériques – C2B1 – Guitare					
Chant d'ensemble	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 3 – Formation musicale – C2B1 – Guitare					
Harmonie pratique	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 4 – Culture générale – C2B1 – Guitare					
Auditions commentées	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 5 – Cours d'initiation – C2B1 – Guitare					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	435	51			

BLOC 2 – C2B2					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 6 – Pratique artistique – C2B2 – Guitare					
Instrument principal – guitare	60	22	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	5	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 7 – Culture générale – C2B2 – Guitare					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	210	39			

Liste des cours de l'UCL pouvant être suivis par les étudiants en master approfondi de l'IMEP

9 ECTS en M1a
 21 ECTS en M2a

- MUSI 1501 : Introduction à la musicologie (22,5h - 4 ECTS)
- MUSI 2894 : Séminaire de musicologie (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2460 : Paléographie et langages de la musique ancienne (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2470 : Questions spéciales d'analyse musicale (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel

- MUSI 2881 : Questions spéciales d'histoire de la musique A (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2882 : Questions spéciales d'histoire de la musique B (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2450 : Art et musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2852 : Musiques sacrées (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2861 : Sociologie et communication de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2871 : Esthétique et philosophie de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- Tout autre cours du programme de mineure en musicologie, en accord avec les responsables des programmes des deux institutions

** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en guitare, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité approfondie
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppain, 28 - 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)
Section : Formation instrumentale
Option : Cordes
Spécialité : **Harpe**

BLOC 1 – C2B1					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 1 – Pratique artistique – C2B1 – Harpe					
Prérequis pour accéder à UE 6 du bloc 2					
Instrument principal – harpe	60	19	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	8	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 2 – Formation musicale – C2B1 – Harpe					
Harmonie pratique	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 3 – Culture générale – C2B1 – Harpe					
Auditions commentées	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 4 – Cours d'initiation – C2B1 – Harpe					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	450	51			

BLOC 2 – C2B2					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 5 – Pratique artistique – C2B2 – Harpe					
Instrument principal – harpe	60	19	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	4	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 6 – Culture générale – C2B2 – Harpe					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	300	39			

Liste des cours de l'UCL pouvant être suivis par les étudiants en master approfondi de l'IMEP

9 ECTS en M1a
 21 ECTS en M2a

- MUSI 1501 : Introduction à la musicologie (22,5h - 4 ECTS)
- MUSI 2894 : Séminaire de musicologie (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2460 : Paléographie et langages de la musique ancienne (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2470 : Questions spéciales d'analyse musicale (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2881 : Questions spéciales d'histoire de la musique A (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2882 : Questions spéciales d'histoire de la musique B (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2450 : Art et musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2852 : Musiques sacrées (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2861 : Sociologie et communication de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2871 : Esthétique et philosophie de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- Tout autre cours du programme de mineure en musicologie, en accord avec les responsables des programmes des deux institutions

**** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en harpe, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles. Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 2) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 3) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 4) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 5) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.
- 6)

*** Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : **Master à finalité approfondie**
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)
Section : Formation instrumentale
Option : Vents
Spécialité : **Hautbois**

BLOC 1 – C2B1					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 1 – Pratique artistique – C2B1 – Vents					
Prérequis pour accéder à UE 5 du bloc 2					
Instrument principal – hautbois	60	17	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	10	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 2 – Formation musicale – C2B1 – Vents					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 3 – Culture générale – C2B1 – Vents					
Auditions commentées	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 4 – Cours d'initiation – C2B1 – Vents					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	450	51			

BLOC 2 – C2B2					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 5 – Pratique artistique – C2B2 – Vents					
Instrument principal – hautbois	60	18	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	5	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 6 – Culture générale – C2B2 – Vents					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	300	39			

Liste des cours de l'UCL pouvant être suivis par les étudiants en master approfondi de l'IMEP

9 ECTS en M1a

21 ECTS en M2a

- MUSI 1501 : Introduction à la musicologie (22,5h - 4 ECTS)
- MUSI 2894 : Séminaire de musicologie (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2460 : Paléographie et langages de la musique ancienne (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2470 : Questions spéciales d'analyse musicale (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2881 : Questions spéciales d'histoire de la musique A (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2882 : Questions spéciales d'histoire de la musique B (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2450 : Art et musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2852 : Musiques sacrées (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2861 : Sociologie et communication de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2871 : Esthétique et philosophie de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- Tout autre cours du programme de mineure en musicologie, en accord avec les responsables des programmes des deux institutions

**** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en hautbois, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

*** Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : **Master à finalité approfondie**
 Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)
 Section : Ecritures et théorie musicale
 Option : **Informatique musicale**

BLOC 1 – C2B1					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 1 – Pratique artistique – C2B1 – Informatique musicale					
Prérequis pour accéder à UE 6 du BLOC 2					
Formation aux langages contemporains - Formation approfondie	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Informatique musicale, environnements et langages	60	5	10	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Informatique - Musique assistée par ordinateur	60	5	5	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 2 – Cours périphériques – C2B1 – Informatique musicale					
Prérequis pour accéder à UE 7 du BLOC 2					
Technique de prise de son	45	5	2	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Système d'archivage sonore	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 4, 5, 6
Technique de synchronisation	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 4, 5, 6
Suivi du mémoire	15	2	4	continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 3 – Formation musicale – C2B1 – Informatique musicale					
Prérequis pour accéder à UE 8 du BLOC 2					
Création sonore appliquée aux médias interactifs	60	9	15	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Composition acousmatique	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 4, 5, 6
Direction d'orchestre	30	5	2	Quadrimestre	1, 2, 4, 5, 6
UE 4 – Culture générale – C2B1 - Informatique musicale					
Histoire approfondie de la musique	60	2	3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires,visites,concerts	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Auditions commentées	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 5 – Cours d'initiation – C2B1 - Informatique musicale					
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :		555	51		

BLOC 2 – C2B2					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 6 – Pratique artistique – C2B2 – Informatique musicale					
Informatique musicale, environnements et langages	60	5	10	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Informatique - Musique assistée par ordinateur	60	5	6	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 7 – Cours périphériques – C2B2 – Informatique musicale					
Technique de prise de son	30	4	2	Quadrimestre	1, 2, 4, 5, 6
Suivi du mémoire	30	4	6	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 8 – Formation musicale – C2B2 - Informatique musicale					
Création sonore appliquée aux médias interactifs	60	4	15	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Stages	30	5	5	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 9 – Culture générale – C2B2 - Informatique musicale					
Histoire approfondie de la musique	30	2	3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires,visites,concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 10 – Cours d'initiation – C2B2 - Informatique musicale					
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :		375	39		

Liste des cours de l'UCL pouvant être suivis par les étudiants en master approfondi de l'IMEP

9 ECTS en M1a

21 ECTS en M2a

- MUSI 1501 : Introduction à la musicologie (22,5h - 4 ECTS)
- MUSI 2894 : Séminaire de musicologie (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2460 : Paléographie et langages de la musique ancienne (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2470 : Questions spéciales d'analyse musicale (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2881 : Questions spéciales d'histoire de la musique A (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2882 : Questions spéciales d'histoire de la musique B (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2450 : Art et musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2852 : Musiques sacrées (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2861 : Sociologie et communication de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2871 : Esthétique et philosophie de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- Tout autre cours du programme de mineure en musicologie, en accord avec les responsables des programmes des deux institutions

**** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en informatique musicale, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 2) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 3) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 4) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 5) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.
- 6)

*** Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : **Master à finalité approfondie**
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)
Section : Formation instrumentale – Musique ancienne
Option : Cordes
Spécialité : **Luth**

BLOC 1 – C2B1					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 1 – Pratique artistique – C2B1 – Luth					
Prérequis pour accéder à UE 6 du bloc 2					
Instrument principal – luth	60	22	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	30	7	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 2 – Cours périphériques – C2B1 – Luth					
Théorie de la musique ancienne	30	2	1	Continu	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 3 – Formation musicale – C2B1 – Luth					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 4 – Culture générale – C2B1 – Luth					
Auditions commentées	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 5 – Cours d'initiation – C2B1 – Luth					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	390	51			

BLOC 2 – C2B2					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 6 – Pratique artistique – C2B2 – Luth					
Instrument principal – luth	60	20	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	30	5	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 7 – Culture générale – C2B2 – Luth					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	210	39			

Liste des cours de l'UCL pouvant être suivis par les étudiants en master approfondi de l'IMEP

9 ECTS en M1a

- MUSI 1501 : Introduction à la musicologie (22,5h - 4 ECTS)
- MUSI 2894 : Séminaire de musicologie (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2460 : Paléographie et langages de la musique ancienne (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2470 : Questions spéciales d'analyse musicale (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2881 : Questions spéciales d'histoire de la musique A (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2882 : Questions spéciales d'histoire de la musique B (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2450 : Art et musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2852 : Musiques sacrées (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2861 : Sociologie et communication de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2871 : Esthétique et philosophie de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- Tout autre cours du programme de mineure en musicologie, en accord avec les responsables des programmes des deux institutions

**** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en luth, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

*** Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité approfondie
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)
 Section : Formation instrumentale
 Option : Claviers
 Spécialité : **Orgue**

BLOC 1 – C2B1					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 1 – Pratique artistique – C2B1 – Orgue					
Prérequis pour accéder à UE 6 du bloc 2					
Instrument principal – orgue	60	21	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Improvisation – orgue	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	3	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Harmonie pratique et basse continue	30	3	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Instrument – clavier 2 ^e instrument	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 2 – Cours périphériques – C2B1 – Orgue					
Chant d'ensemble	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 3 – Formation musicale – C2B1 – Orgue					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 4 – Culture générale – C2B1 – Orgue					
Auditions commentées	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 5 – Cours d'initiation – C2B1 – Orgue					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	480	51			

BLOC 2 – C2B2					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 6 – Pratique artistique – C2B2 – Orgue					
Instrument principal – orgue	60	17	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Improvisation – orgue	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	3	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Harmonie pratique et basse continue	30	3	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant d'ensemble – chant liturgique	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Instrument – clavier 2 ^e instrument	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 7 – Culture générale – C2B2 – Orgue					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	285	39			

Liste des cours de l'UCL pouvant être suivis par les étudiants en master approfondi de l'IMEP

9 ECTS en M1a

21 ECTS en M2a

- MUSI 1501 : Introduction à la musicologie (22,5h - 4 ECTS)
- MUSI 2894 : Séminaire de musicologie (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2460 : Paléographie et langages de la musique ancienne (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2470 : Questions spéciales d'analyse musicale (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2881 : Questions spéciales d'histoire de la musique A (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2882 : Questions spéciales d'histoire de la musique B (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2450 : Art et musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2852 : Musiques sacrées (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2861 : Sociologie et communication de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2871 : Esthétique et philosophie de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- Tout autre cours du programme de mineure en musicologie, en accord avec les responsables des programmes des deux institutions

** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en orgue, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité approfondie
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)
Section : Formation instrumentale
Option : Percussions
Spécialité : **Percussions**

BLOC 1 – C2B1					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 1 – Pratique artistique – C2B1 – Percussions					
Prérequis pour accéder à UE 5 du bloc 2					
Instrument principal – percussions	60	17	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	10	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 2 – Formation musicale – C2B1 – Percussions					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 3 – Culture générale – C2B1 – Percussions					
Auditions commentées	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 4 – Cours d'initiation – C2B1 – Percussions					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	450	51			

BLOC 2 – C2B2					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 5 – Pratique artistique – C2B2 – Percussions					
Instrument principal – percussions	60	18	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	5	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 6 – Culture générale – C2B2 – Percussions					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	300	39			

Liste des cours de l'UCL pouvant être suivis par les étudiants en master approfondi de l'IMEP

9 ECTS en M1a

21 ECTS en M2a

- MUSI 1501 : Introduction à la musicologie (22,5h - 4 ECTS)
- MUSI 2894 : Séminaire de musicologie (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2460 : Paléographie et langages de la musique ancienne (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2470 : Questions spéciales d'analyse musicale (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2881 : Questions spéciales d'histoire de la musique A (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2882 : Questions spéciales d'histoire de la musique B (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2450 : Art et musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2852 : Musiques sacrées (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2861 : Sociologie et communication de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2871 : Esthétique et philosophie de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- Tout autre cours du programme de mineure en musicologie, en accord avec les responsables des programmes des deux institutions

**** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en percussions, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

*** Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : **Master à finalité approfondie**
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)
Section : Formation instrumentale
Option : Claviers
Spécialité : **Piano**

BLOC 1 – C2B1					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 1 – Pratique artistique – C2B1 – Piano					
Prérequis pour accéder à UE 6 du bloc 2					
Instrument principal – piano	60	23	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	8	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 2 – Cours périphériques – C2B1 – Piano					
Chant d'ensemble	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 3 – Formation musicale – C2B1 – Piano					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 4 – Culture générale – C2B1 – Piano					
Auditions commentées	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 5 – Cours d'initiation – C2B1 – Piano					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	420	51			

BLOC 2 – C2B2					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 6 – Pratique artistique – C2B2 – Piano					
Instrument principal – piano	60	24	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	5	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 7 – Culture générale – C2B2 – Piano					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	195	39			

Liste des cours de l'UCL pouvant être suivis par les étudiants en master approfondi de l'IMEP

9 ECTS en M1a
 21 ECTS en M2a

- MUSI 1501 : Introduction à la musicologie (22,5h - 4 ECTS)

- MUSI 2894 : Séminaire de musicologie (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2460 : Paléographie et langages de la musique ancienne (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2470 : Questions spéciales d'analyse musicale (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2881 : Questions spéciales d'histoire de la musique A (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2882 : Questions spéciales d'histoire de la musique B (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2450 : Art et musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2852 : Musiques sacrées (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2861 : Sociologie et communication de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2871 : Esthétique et philosophie de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- Tout autre cours du programme de mineure en musicologie, en accord avec les responsables des programmes des deux institutions

** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en piano, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : **Master à finalité approfondie**
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppin, 28 - 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)
Section : Formation instrumentale
Option : Claviers
Spécialité : **Piano d'accompagnement**

BLOC 1 – C2B1					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 1 – Pratique artistique – C2B1 – Piano d'accompagnement					
Prérequis pour accéder à UE 6 du bloc 2					
Instrument principal – accompagnement au piano	60	17	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Instrument – piano	60	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	6	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Lecture et transposition – piano	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Harmonie pratique	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 2 – Cours périphériques – C2B1 – Piano d'accompagnement					
Langues étrangères	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 3 – Formation musicale – C2B1 – Piano d'accompagnement					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 4 – Culture générale – C2B1 – Piano d'accompagnement					
Auditions commentées	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 5 – Cours d'initiation – C2B1 – Piano d'accompagnement					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	495	51			

BLOC 2 – C2B2					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 6 – Pratique artistique – C2B2 – Piano d'accompagnement					
Instrument principal – accompagnement au piano	60	18	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	7	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Harmonie pratique	30	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 7 – Culture générale – C2B2 – Piano d'accompagnement					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	225	39			

Liste des cours de l'UCL pouvant être suivis par les étudiants en master approfondi de l'IMEP
 9 ECTS en M1a

21 ECTS en M2a

- MUSI 1501 : Introduction à la musicologie (22,5h - 4 ECTS)
- MUSI 2894 : Séminaire de musicologie (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2460 : Paléographie et langages de la musique ancienne (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2470 : Questions spéciales d'analyse musicale (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2881 : Questions spéciales d'histoire de la musique A (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2882 : Questions spéciales d'histoire de la musique B (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2450 : Art et musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2852 : Musiques sacrées (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2861 : Sociologie et communication de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2871 : Esthétique et philosophie de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- Tout autre cours du programme de mineure en musicologie, en accord avec les responsables des programmes des deux institutions

** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en piano d'accompagnement, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 2) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 3) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 4) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 5) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.
- 6)

* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité approfondie
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppin, 28 - 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)
Section : Formation instrumentale
Option : Vents
Spécialité : **Saxophone**

BLOC 1 – C2B1					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 1 – Pratique artistique – C2B1 – Vents					
Prérequis pour accéder à UE 5 du bloc 2					
Instrument principal – saxophone	60	17	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	10	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 2 – Formation musicale – C2B1 – Vents					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 3 – Culture générale – C2B1 – Vents					
Auditions commentées	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 4 – Cours d'initiation – C2B1 – Vents					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	450	51			

BLOC 2 – C2B2					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 5 – Pratique artistique – C2B2 – Vents					
Instrument principal – saxophone	60	18	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	5	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 6 – Culture générale – C2B2 – Vents					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	300	39			

Liste des cours de l'UCL pouvant être suivis par les étudiants en master approfondi de l'IMEP

9 ECTS en M1a

- MUSI 1501 : Introduction à la musicologie (22,5h - 4 ECTS)
- MUSI 2894 : Séminaire de musicologie (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2460 : Paléographie et langages de la musique ancienne (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2470 : Questions spéciales d'analyse musicale (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2881 : Questions spéciales d'histoire de la musique A (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2882 : Questions spéciales d'histoire de la musique B (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2450 : Art et musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2852 : Musiques sacrées (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2861 : Sociologie et communication de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2871 : Esthétique et philosophie de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- Tout autre cours du programme de mineure en musicologie, en accord avec les responsables des programmes des deux institutions

**** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en saxophone, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 2) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 3) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 4) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 5) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.
- 6)

*** Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité approfondie
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)
Section : Formation instrumentale
Option : Vents
Spécialité : **Trombone**

BLOC 1 – C2B1					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 1 – Pratique artistique – C2B1 – Vents					
Prérequis pour accéder à UE 5 du bloc 2					
Instrument principal – trombone	60	17	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	10	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 2 – Formation musicale – C2B1 – Vents					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 3 – Culture générale – C2B1 – Vents					
Auditions commentées	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 4 – Cours d'initiation – C2B1 – Vents					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	450	51			

BLOC 2 – C2B2					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 5 – Pratique artistique – C2B2 – Vents					
Instrument principal – trombone	60	18	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	5	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 6 – Culture générale – C2B2 – Vents					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	300	39			

Liste des cours de l'UCL pouvant être suivis par les étudiants en master approfondi de l'IMEP

9 ECTS en M1a

21 ECTS en M2a

- MUSI 1501 : Introduction à la musicologie (22,5h - 4 ECTS)
- MUSI 2894 : Séminaire de musicologie (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2460 : Paléographie et langages de la musique ancienne (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2470 : Questions spéciales d'analyse musicale (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2881 : Questions spéciales d'histoire de la musique A (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2882 : Questions spéciales d'histoire de la musique B (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2450 : Art et musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2852 : Musiques sacrées (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2861 : Sociologie et communication de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2871 : Esthétique et philosophie de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- Tout autre cours du programme de mineure en musicologie, en accord avec les responsables des programmes des deux institutions

** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en trombone, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité approfondie
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)
Section : Formation instrumentale
Option : Vents
Spécialité : **Trompette**

BLOC 1 – C2B1					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 1 – Pratique artistique – C2B1 – Vents					
Prérequis pour accéder à UE 5 du bloc 2					
Instrument principal – trompette	60	17	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	10	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 2 – Formation musicale – C2B1 – Vents					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 3 – Culture générale – C2B1 – Vents					
Auditions commentées	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 4 – Cours d'initiation – C2B1 – Vents					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	450	51			

BLOC 2 – C2B2					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 5 – Pratique artistique – C2B2 – Vents					
Instrument principal – trompette	60	18	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	5	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 6 – Culture générale – C2B2 – Vents					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	300	39			

Liste des cours de l'UCL pouvant être suivis par les étudiants en master approfondi de l'IMEP

9 ECTS en M1a
 21 ECTS en M2a

- MUSI 1501 : Introduction à la musicologie (22,5h - 4 ECTS)

- MUSI 2894 : Séminaire de musicologie (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2460 : Paléographie et langages de la musique ancienne (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2470 : Questions spéciales d'analyse musicale (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2881 : Questions spéciales d'histoire de la musique A (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2882 : Questions spéciales d'histoire de la musique B (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2450 : Art et musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2852 : Musiques sacrées (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2861 : Sociologie et communication de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2871 : Esthétique et philosophie de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- Tout autre cours du programme de mineure en musicologie, en accord avec les responsables des programmes des deux institutions

** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en trompette, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité approfondie
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)
Section : Formation instrumentale
Option : Vents
Spécialité : **Tuba**

BLOC 1 – C2B1					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 1 – Pratique artistique – C2B1 – Vents					
Prérequis pour accéder à UE 5 du bloc 2					
Instrument principal – tuba	60	17	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	10	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 2 – Formation musicale – C2B1 – Vents					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 3 – Culture générale – C2B1 – Vents					
Auditions commentées	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 4 – Cours d'initiation – C2B1 – Vents					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	450	51			

BLOC 2 – C2B2					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 5 – Pratique artistique – C2B2 – Vents					
Instrument principal – tuba	60	18	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	5	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 6 – Culture générale – C2B2 – Vents					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	300	39			

Liste des cours de l'UCL pouvant être suivis par les étudiants en master approfondi de l'IMEP

9 ECTS en M1a
 21 ECTS en M2a

- MUSI 1501 : Introduction à la musicologie (22,5h - 4 ECTS)
- MUSI 2894 : Séminaire de musicologie (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2460 : Paléographie et langages de la musique ancienne (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2470 : Questions spéciales d'analyse musicale (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2881 : Questions spéciales d'histoire de la musique A (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2882 : Questions spéciales d'histoire de la musique B (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2450 : Art et musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2852 : Musiques sacrées (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2861 : Sociologie et communication de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2871 : Esthétique et philosophie de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- Tout autre cours du programme de mineure en musicologie, en accord avec les responsables des programmes des deux institutions

**** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en tuba, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

*** Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : **Master à finalité approfondie**
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)
Section : Formation instrumentale – Musique ancienne
Option : Cordes
Spécialité : **Violo de gambe**

BLOC 1 – C2B1					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 1 – Pratique artistique – C2B1 – Violo de gambe					
Prérequis pour accéder à UE 6 du bloc 2					
Instrument principal – violo de gambe	60	22	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	30	7	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 2 – Cours périphériques – C2B1 – Violo de gambe					
Théorie de la musique ancienne	30	2	1	Continu	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 3 – Formation musicale – C2B1 – Violo de gambe					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 4 – Culture générale – C2B1 – Violo de gambe					
Auditions commentées	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 5 – Cours d'initiation – C2B1 – Violo de gambe					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	390	51			

BLOC 2 – C2B2					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 6 – Pratique artistique – C2B2 – Violo de gambe					
Instrument principal – violo de gambe	60	20	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	30	5	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 7 – Culture générale – C2B2 – Violo de gambe					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	210	39			

Liste des cours de l'UCL pouvant être suivis par les étudiants en master approfondi de l'IMEP

9 ECTS en M1a

21 ECTS en M2a

- MUSI 1501 : Introduction à la musicologie (22,5h - 4 ECTS)
- MUSI 2894 : Séminaire de musicologie (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2460 : Paléographie et langages de la musique ancienne (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2470 : Questions spéciales d'analyse musicale (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2881 : Questions spéciales d'histoire de la musique A (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2882 : Questions spéciales d'histoire de la musique B (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2450 : Art et musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2852 : Musiques sacrées (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2861 : Sociologie et communication de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2871 : Esthétique et philosophie de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- Tout autre cours du programme de mineure en musicologie, en accord avec les responsables des programmes des deux institutions

**** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en viole de gambe, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Être capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

*** Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- **Continu** : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- **Intermédiaire** : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- **Quadrimestre** : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : **Master à finalité approfondie**
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)
Section : Formation instrumentale
Option : Cordes
Spécialité : **Violon**

BLOC 1 – C2B1					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 1 – Pratique artistique – C2B1 – Cordes frottées					
Prérequis pour accéder à UE 5 du bloc 2					
Instrument principal – violon	60	17	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	10	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 2 – Formation musicale – C2B1 – Cordes frottées					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 3 – Culture générale – C2B1 – Cordes frottées					
Auditions commentées	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 4 – Cours d'initiation – C2B1 – Cordes frottées					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	450	51			

BLOC 2 – C2B2					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 5 – Pratique artistique – C2B2 – Cordes frottées					
Instrument principal – violon	60	19	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	4	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 6 – Culture générale – C2B2 – Cordes frottées					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	300	39			

Liste des cours de l'UCL pouvant être suivis par les étudiants en master approfondi de l'IMEP

9 ECTS en M1a

21 ECTS en M2a

- MUSI 1501 : Introduction à la musicologie (22,5h - 4 ECTS)

- MUSI 2894 : Séminaire de musicologie (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2460 : Paléographie et langages de la musique ancienne (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2470 : Questions spéciales d'analyse musicale (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2881 : Questions spéciales d'histoire de la musique A (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2882 : Questions spéciales d'histoire de la musique B (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2450 : Art et musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2852 : Musiques sacrées (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2861 : Sociologie et communication de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2871 : Esthétique et philosophie de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- Tout autre cours du programme de mineure en musicologie, en accord avec les responsables des programmes des deux institutions

** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en violon, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité approfondie
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2018-2019

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppín, 28 - 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)
Section : Formation instrumentale
Option : Cordes
Spécialité : **Violoncelle**

BLOC 1 – C2B1					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 1 – Pratique artistique – C2B1 – Cordes frottées					
Prérequis pour accéder à UE 5 du bloc 2					
Instrument principal – violoncelle	60	17	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	10	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 2 – Formation musicale – C2B1 – Cordes frottées					
Formation aux langages contemporains	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 3 – Culture générale – C2B1 – Cordes frottées					
Auditions commentées	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	30	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 4 – Cours d'initiation – C2B1 – Cordes frottées					
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	2	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	450	51			

BLOC 2 – C2B2					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 5 – Pratique artistique – C2B2 – Cordes frottées					
Instrument principal – violoncelle	60	19	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60	4	3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	2	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	4	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 6 – Culture générale – C2B2 – Cordes frottées					
Auditions commentées	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15	2	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	300	39			

Liste des cours de l'UCL pouvant être suivis par les étudiants en master approfondi de l'IMEP

9 ECTS en M1a
 21 ECTS en M2a

- MUSI 1501 : Introduction à la musicologie (22,5h - 4 ECTS)
- MUSI 2894 : Séminaire de musicologie (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel

- MUSI 2460 : Paléographie et langages de la musique ancienne (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2470 : Questions spéciales d'analyse musicale (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2881 : Questions spéciales d'histoire de la musique A (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2882 : Questions spéciales d'histoire de la musique B (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2450 : Art et musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2852 : Musiques sacrées (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2861 : Sociologie et communication de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- MUSI 2871 : Esthétique et philosophie de la musique (15h - 5 ECTS) Cours bisannuel
- Tout autre cours du programme de mineure en musicologie, en accord avec les responsables des programmes des deux institutions

** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en violoncelle, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 2) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 3) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 4) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.